

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 7 octobre 2020
Convocation faite
Le 23 septembre 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mardi vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{mes} Virginie ROGISSART (jusqu'au point 2020-09-229), Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART à partir du point 2020-09-230), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (à partir du point 2020-09-230, représentée par M^{me} Virginie D'AMARIO), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Gérard DELATTE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : 2020-09-230 Demande de subventions pour l'achat du château de HIERGES

Considérant la mise en vente du château de Hierges,

Considérant l'estimation des domaines, à hauteur de 800 000 €, comprenant 750 000 € pour le château et 50 000 € pour les bois alentours,

Considérant la délégation de la commune de Hierges de son droit de préemption urbain à la Communauté pour l'acquisition du château,

Considérant l'importance de ce château pour le développement touristique de la Communauté,

Entendu M. Fabien BONFILS demander s'il y avait eu une étude sur la rentabilité suite aux visites du château, compte-tenu de l'enjeu touristique,

Entendu le Président lui répondre que c'est très complexe de réaliser cette étude, sachant que le château n'est pas ouvert souvent au public, et que cela engendre des pertes de visiteurs,

Entendu M. Bernard DEFORGE expliquer à l'Assemblée que les études seront faites au moment de l'achat du château, et qu'il est urgent de faire cette demande de subventions,

Entendu M. Fabien BONFILS demander au Président s'il était possible qu'un acheteur privé puisse ouvrir des chambres d'hôtes,

Entendu le Président lui répondre qu'en effet c'était possible,

Entendu M. Pascal GILLAUX attirer l'attention de l'Assemblée sur ce projet et expliquer la différence entre l'achat de ce château et l'achat de la citadelle de Charlemont. Il explique qu'à l'époque où la Communauté a acheté Charlemont, il n'y avait plus personne à l'intérieur et il allait être laissé à l'abandon par l'Etat. Il poursuit en expliquant que la citadelle de Charlemont est le plus gros attrait touristique de la Communauté et que tous les travaux ne sont pas encore terminés. Il ajoute que l'achat du château de HIERGES représente un coût total de plus de 2 millions d'euros, et que cet argent ne sera pas dépensé ailleurs. Il termine son intervention en ajoutant qu'il y a un privé qui souhaite acheter ce château et que le côté le plus beau du château est visible de tous depuis la route,

Entendu M. Pascal GILLAUX regretter que la Commune de HIERGES n'ait pas préempté ce château,

Entendu M^{me} Isabelle BODART expliquer que la Commune de HIERGES n'a pas les moyens pour préempter ce château, et c'est pour cela que la commune de HIERGES a délégué son droit de préemption urbain à la Communauté,

Entendu M. Pascal GILLAUX évoquer l'affluence de ce château, et insister sur le fait qu'il n'était pas certain que la reprise au niveau communautaire de ce château face augmenter le nombre de visiteurs annuels, et compare ce château à une usine à déficit portée financièrement par la Communauté,

Entendu la question de M. Robert ITUCCI demandant si le privé avait un projet au sein de ce château,

Entendu le Président lui répondre qu'il n'a pas rencontré l'acheteur,

Entendu M. Pascal GILLAUX évoquer le peu de chance d'avoir une subvention de la DETR au regard des dossiers déjà déposés par la Communauté,

Entendu M. Dominique HAMAIDE rappeler que l'achat de ce château coûterait bien plus cher que 800 000 € et que le prix avoisinerait le million d'euros, vu les travaux urgents à réaliser,

Entendu M. Robert ITUCCI demander la surface de bois autour du château, vendu avec celui-ci,

Entendu le Président lui répondre qu'il y a 7,5 hectares,

Considérant la demande M^{me} Frédérique CHABOT de procéder à un vote à bulletin secret,

Considérant les résultats du vote suivant :

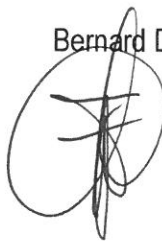
- | | |
|---|----------|
| - Contre la demande de subventions pour l'achat du château de HIERGES : | 23 votes |
| - Pour la demande de subventions pour l'achat du château de HIERGES : | 19 votes |
| - Nul : | 1 vote |

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de ne pas demander de subventions pour l'achat du château de HIERGES, et, implicitement, d'abandonner tout projet d'achat.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.